NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023 DU CCAS de Sauvigny Le Bois

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et recettes prévues pour l'année 2023. Il a été voté le 4 avril 2023 par le Conseil d'administration du CCAS. Il s'élève à 5 666 €

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

1 / Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont essentiellement liées au repas et aux colis offerts aux ainés de la Commune.

Nous retrouvons également dans ces dépenses, les cotisations versées à l'URSSAF.

Enfin il est prévu le versement d'aides pour un montant de 400 euros. Ces aides sont attribuées sur demande et sur présentation de justificatifs et de conditions de ressources.

2 / Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent à la subvention versée par la commune et aux locations de terrains.

Nous retrouvons également dans cette partie, le report de l'excédent 2022

Vue d'ensemble de la section de fonctionnement

DEPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Charges générales	5 000,00	Résultat reporté	3 365,01
Charges de personnel	266,00	Dotations et participations	2 275,00
Autres charges de gestion courante	400,00	Autres produits de gestion courante	25,99
TOTAL	5 666,00	TOTAL	5 666,00

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

Néant

Préfecture de l'Yonne-service du courrier

17 AVR. 2023

ARRIVÉE